

Ponçage – pour la pose d'un revêtement de sol

La norme SIA applicable (**SIA 251/2008**) stipule à l'**article 5.8.8** :

La surface des chapes en ciment et en sulfate de calcium doit être telle que, dans des conditions appropriées, seul un **ponçage de nettoyage** et un dépoussierage minutieux sont nécessaires pour la pose d'un revêtement de sol.

Ponçage de nettoyage

Conformément à la norme SIA 251, les chapes fluides à base de sulfate de calcium (CAF) doivent **impérativement** être poncées avant la pose de revêtements de sol. **Ce ponçage de nettoyage** élimine les couches qui réduisent l'adhérence et doit impérativement être effectué.

Il est préférable de l'effectuer avec un papier K 60/80/100 ou un disque diamanté. Comme la surface est généralement très sale entre la pose et la mise en place du revêtement (résidus de mortier, peinture, saleté, etc.), elle doit être nettoyée. Nous recommandons d'effectuer ce ponçage indispensable sur place immédiatement avant la pose du revêtement. La chape doit être nettoyée jusqu'à ce que les **granulés d'agrégats** soient **visibles** et que toutes les salissures éventuelles soient éliminées. Les granulés sont plus visibles après avoir été humidifiés avec un peu d'eau.

Ponçage – en cas de présence d'une couche frittée

Si une chape présente une peau de frittage (souvent le cas avec les produits à chauffage rapide ou dans de mauvaises conditions de chantier), le poseur de chape doit procéder à un ponçage supplémentaire à l'aide d'un **disque diamanté** (pas de disque en cuivre) environ 3 à 5 jours après la pose. Le ponçage ne doit pas être effectué trop tôt, car cela pourrait arracher des grains de sable. Un ponçage trop tardif nécessite un travail **supplémentaire** en raison de la résistance plus élevée et entraîne une formation de poussière plus importante.

Afin de garantir une pose sûre du revêtement final, les chapes doivent être contrôlées et préparées de manière professionnelle par le poseur de sol. Tous les contrôles doivent être effectués exclusivement sur une chape sèche. En cas d'humidité résiduelle élevée, les valeurs de résistance sont plus faibles.

Autres documents :

- Fixit CHECK: Sechage et aération des chapes fluides à base de sulfate de calcium CAF

Cette recommandation décrit des situations ponctuelles. L'entrepreneur, le planificateur ou le chef de chantier est tenu d'en vérifier la pertinence. Cette recommandation est un service. Fixit AG n'assume aucune garantie et n'est pas responsable des erreurs de mise en œuvre, des raccords défectueux aux éléments de façade, etc. Toute garantie en cas d'utilisation de la recommandation et toute responsabilité pour d'autres décisions sont exclues. La connaissance des directives applicables de la norme SIA et des associations professionnelles ainsi que des directives d'exécution spécifiques des fabricants de matériaux de construction, des fournisseurs et des détenteurs de systèmes est requise et doit être respectée. Cette recommandation ne dispense pas l'entrepreneur, le planificateur et le chef de chantier de leurs obligations d'exécution d'un ouvrage sans défaut. Cette recommandation ne saurait entraîner aucune obligation légale ni responsabilité de la part de Fixit SA.